

PROGRAMME D'APPUI DU FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

Processus de réforme du CCM Maroc

Contexte

Le Comité de Coordination du Maroc (CCM) a été créé en février 2002 afin d'accompagner la mise en oeuvre du Plan Stratégique National de lutte contre le sida et celui de la lutte contre la Tuberculose, en réponse aux exigences du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, depuis la signature au Round 1. Ce comité est composé de différents acteurs de lutte contre ces maladies. Il s'agit de représentants du secteur gouvernemental, de la société civile, du secteur privé médical et non médical et de partenaires internationaux.

Le CCM du Maroc a pu superviser une première subvention du Fonds mondial d'un montant de 9.28 millions de dollars US qui vient en appui au programme de lutte contre le sida et qui a été renforcé avec succès en février 2007. Une nouvelle subvention d'un montant global de 30,6 millions de dollars US a été mobilisée pour la mise en oeuvre des plans stratégiques de lutte contre le sida et de lutte contre la tuberculose pour la période 2007-2012.

Six ans après sa création, des recommandations du Secrétariat du Fonds mondial ont été émises afin de palier aux quelques non-conformités, à la fois structurelles et fonctionnelles, qui sont susceptibles de représenter des obstacles quant à la performance des subventions et à l'ambition collective d'étendre la mission du CCM au-delà des paramètres du Fonds mondial pour devenir une instance de coordination nationale.

Face à ces difficultés, le CCM a sollicité l'assistance technique du GMS pour rendre l'instance pleinement opérationnelle et conforme aux directives du Fonds mondial, et éventuellement d'agrandir sa mission et assumer le rôle d'instance nationale de coordination de la lutte contre le SIDA.

Une équipe de 3 consultants GMS (dont un consultant local) se sont rendus à Rabat à trois reprises, en février, avril et septembre 2008. L'approche adoptée a été très participative, qui engage l'ensemble des membres aux étapes successives. La priorité était d'arriver à un consensus sur la nécessité de restructurer le CCM afin qu'il puisse remplir pleinement sa mission de comité multisectoriel indépendant du bénéficiaire principal.

La mission de cette équipe a été d'aider le CCM à prendre des décisions déterminantes sur son statut, sa composition, sa structure et son fonctionnement, et à mettre en place un processus électoral virtuel du sous-secteur ONG thématiques SIDA, à la fois transparent, démocratique et innovant.

Le CCM avait donc entamé un processus de sa réforme depuis novembre 2007. Dès lors et afin d'accélérer ce processus, trois groupes de travail ont été mis en place dans une logique de transparence. Chaque groupe a émis des propositions de révision selon 3 thématiques principales retenues par le CCM : Membership, représentation secteur non- gouvernemental, fonctionnement et procédures.

Démarche concertée

Afin de garantir une démarche participative et transparente optimum, le CCM s'est fixé les étapes suivantes (novembre 2007 à février 2009) :

- Consultation des partenaires (membres et non membres du CCM) pour recueillir leurs avis
- Définition des grands paramètres organisationnels du CCM au Maroc
- Conduite de processus pour la désignation des membres
- Elaboration du règlement intérieur du CCM
- Mise en place de la nouvelle instance de coordination

Travaux des groupes : objectifs principaux et thématiques traitées

Chaque groupe s'est chargé de traiter plusieurs questions relatives aux thématiques définies afin de répondre à 3 objectifs principaux :

- 1- Renforcer le leadership institutionnel et apporter les modifications structurelles nécessaires au bon fonctionnement du CCM
- 3- Instaurer un consensus qui permet une bonne représentation du secteur non- gouvernemental
- 2- Définir les modalités concrètes d'organisation et élaborer les outils nécessaires au bon fonctionnement du CCM.

Groupe 1: Membership (taille, composition, structure du CCM optimisée...)

- Définir les critères d'éligibilité minimum des membres
- Définir le nombre de sièges et le quota par secteur
- Traiter de la représentativité des Comités Régionaux Interministériels de Lutte contre le Sida (CRILS)
- Documenter le processus conduit
- Faire une présentation du rapport au CCM.

Groupe 2: Représentation du secteur non- gouvernemental (scénarios électoraux, critères minimum d'éligibilité...)

- Répartir les rôles pour assurer les cinq fonctions
- Décider de l'organisation en comités
- Décider des différents statuts à retenir pour le fonctionnement du CCM
- Débattre de la faisabilité et pertinence des différentes options possibles de traitement et résolution du conflit d'intérêt actuel et potentiel
- Rédiger le plan de gestion du conflit d'intérêt
- Présenter pour discussion, modification éventuelle et/ou validation du plan de gestion du conflit d'intérêt au CCM
- Elaborer et faire valider par le CCM un plan de travail (y compris le budget) du CCM et de son secrétariat pour 2009
- Elaborer et faire valider par le CCM un plan de supervision pour 2009.

Groupe 3: Fonctionnement et procédures du CCM (y compris règlement intérieur et conflit d'intérêt)

- Décider de l'organisation en comités
- Décider des différents statuts à retenir pour le fonctionnement du CCM
- Débattre de la faisabilité et de la pertinence des différentes options possibles de traitement et résolution du conflit d'intérêt actuel et potentiel
- Rédiger le plan de gestion du conflit d'intérêt
- Présenter pour discussion, modification éventuelle et/ou validation du plan de gestion du conflit d'intérêt au CCM
- Elaborer et faire valider par le CCM un plan du contenu du plan de travail (y compris le

- budget) du CCM et de son secrétariat
- Elaborer et faire valider par le CCM un plan de supervision.

Résultats et recommandations des différents groupes de travail

Résultats et recommandations du Groupe 1 : Membership

Les travaux de ce groupe, validés ensuite par le CCM lors de sa séance plénière le 30 mai 2008, ont abouti aux résultats suivants :

➤ **Décision de modifier la structure et la composition du CCM**

Le futur CCM se compose de 25 membres répartis comme suit :

- **Secteur Gouvernemental** : 32% soit 8 membres : 2 membres du ministère de la santé (TB et VIH), 1 membre du ministère de l'Education Nationale, 1 membre du ministère de la Jeunesse et Sports, 1 membre des Forces Armées Royales, 1 membre du ministère des Habous et des Affaires Islamiques et 1 membre du ministère de la Communication.
- **Secteur non-gouvernemental** : 40% soit 10 membres : 1 membre des personnes vivant avec le VIH, groupes vulnérables ou populations clés, 5 membres des ONG nationales expérimentées dans la lutte contre les trois maladies dont 4 membres de la thématique Sida et 1 membre de la thématique Tuberculose, 1 membre du secteur universitaire et Représentant des pôles d'excellence, et enfin deux membres représentant le Secteur privé, notamment, la CGEM et le Syndicat National des médecins privés.
- **Partenaires internationaux** : 16% soit 4 membres, 2 membres des agences du système des Nations Unies et 2 membres de la coopération bilatérale et multilatérale.
- **Comités régionaux Sida et TB** : 12% soit 3 membres dont 2 dans la thématique Sida et 1 dans la thématique TB.

Les critères d'éligibilité des titulaires et suppléants se résument comme suit :

- Avoir un niveau hiérarchique permettant la prise de décision (Direction centrale).
- Avoir une expérience technique / expertise dans au moins un des domaines suivants : 1) sida et/ou la tuberculose ; 2) mise en œuvre (gestion, S&E, finance, communication,...) ; 3) travail avec les programmes sectoriels ou multisectoriels financés par le Fonds mondial ; 4) politique, plaidoyer, mobilisation des ressources ou autres ; 5) Travail avec les programmes de grande envergure.

- Election du président et du vice-président
- Organisation en comités permanents (communication, harmonisation, supervision) et ad hoc.
- Elaboration de critères d'éligibilité pour tous les membres du CCM (intégrés dans le règlement intérieur).

Résultats et recommandation du Groupe 2 : Représentation secteur non gouvernemental

Face à la problématique et à l'enjeu de représentation du sous-secteur non gouvernemental ONG au sein du CCM, en commun accord entre les membres de cette instance, ce groupe de travail disposait d'une autonomie de décision sur les thématiques qu'il avait traité.

Le principal défi de ce groupe était de mettre en place des processus documentés pour l'élection des membres émanant de ce secteur.

Le bilan des réalisations de ce groupe se présente comme suit :

- Répartition des 10 sièges pour le secteur non gouvernemental entre les associations, le secteur privé et le secteur universitaire
- Identification et révision des critères pour les votants, les titulaires et les suppléants se basant sur les devoirs et responsabilités, et sur le nombre d'année d'expérience de ces acteurs sur le terrain
- Choix de la méthode de vote des ONG thématiques SIDA : Support électronique en s'appuyant sur le site web (www.tanmia.ma)
- Finalisation de la plate forme technique avec l'association Tanmia
- Organisation de 3 réunions de concertation avec les Comités Régionaux Intersectoriels de Lutte contre Sida d'Agadir, Tanger et Marrakech
- Organisation d'une réunion avec les ONG thématiques TB
- Prise de contact avec l'UNIFEM et le ministère des Affaires Sociales et de la Famille pour les ONG féminines

- Revue des critères pour les candidats (titulaires, suppléants et votants) selon les recommandations CRILS
- Finalisation du guide électoral
- Finalisation des étapes du processus d'élection avec Tanmia
- Mobilisation d'un notaire pour la supervision du processus et d'un comité indépendant de consultants.

Le processus d'élection des nouveaux membres du CCM du secteur non gouvernementale ne concernait pas les organisations n'ayant pas le statut les ONG. Il s'agit de procéder à une désignation documentée de ces autres organisations (par exemple, la Confédération Générale des Entreprises Marocaines).

Il reste encore à identifier les deux derniers membres du CCM selon un processus transparent et documenté à savoir le siège pour les ONG féminines et celui du comité régional pour la lutte contre la Tuberculose.

Résultats et recommandation du Groupe 3 : Fonctionnement et procédures

Ce groupe a coordonné l'élaboration d'un draft du règlement intérieur du CCM qui précisent les modalités de fonctionnement de cette instance.

La durée de mandat des membres est de deux ans renouvelable 1 fois, l'assemblée Générale du CCM reverra tous les deux ans sa composition afin de mieux représenter, le cas échéant, les secteurs de la société marocaine concernés par la lutte contre ces fléaux. L'approbation par vote de deux tiers des membres du CCM est nécessaire à toute modification des secteurs membres ou du nombre de représentants.

Les droits des membres sont : 1) Elire le Président et les Vice-présidents et pouvoir se présenter à ces postes (seulement les membres nationaux) 2) Voter sur toute question mise au vote sauf dans le cas de conflit d'intérêt ; 3) Participer à toutes les discussions et activités du CCM sauf dans le cas de conflit d'intérêt ; et 4) Etre informé à sa demande sur toutes les questions relatives à l'exercice des fonctions du CCM.

Les responsabilités des membres peuvent se résumer comme suit :

1. Participer activement aux assemblées générales et aux autres activités du CCM ;
2. Prendre connaissance et analyser les documents élaborés ;
3. Participer activement aux interventions liées aux 5 fonctions du CCM ;
4. Participer à la prise de décision et exercer leur droit de vote selon l'avis de l'organisation et du Secteur qu'ils représentent ;
5. Rendre compte régulièrement des activités du CCM aux organisations membres et à leur Secteur.
6. Respecter la charte des valeurs du CCM.

La Présidence est éligible pour tout membre du CCM relevant d'une instance nationale en dehors du bénéficiaire principal afin d'éviter les problèmes liés aux conflits d'intérêt. Les élections sont organisées par le secrétariat avec un appel à candidature avec l'obligation d'être membre.

Quand à la vice-présidence, il s'agit d'un seul poste national émanant d'un autre secteur que celui du Président. Il sera élu par des élections différentes de celles du poste du Président mais selon le même processus électoral que celui du Président. Le mandat est de deux ans renouvelable une seule fois.

Le groupe 3 a élaboré ensuite le plan de supervision et veille stratégique (oversight) et le plan de travail (y compris le budget) du CCM et de son secrétariat.

RESULTAT DU PROCESSUS DE LA REFORME DU CCM

Sa composition : 25 membres élus pour un mandat de 2 ans, renouvelable une seule fois

- 8 du secteur gouvernemental,
- 10 du secteur non gouvernemental,
- 7 autres membres titulaires : comités locaux et agences de coopération.

Son Président : Directeur Exécutif de l'AMPF, élu par les membres du CCM

Son vice Président : Chef de Division de la Réinsertion, Délégation Générale de l'Administration Pénitentiaire et de Réinsertion, élu par les membres du CCM

Ses membres :

SECTEUR GOUVERNEMENTAL

Ministère de la Santé, Dr Omar El Menzhi, Directeur DELM

Service des Maladies Respiratoires, **Dr Kenza Bennani**, Chef de Service, DELM

MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES, M Abdellah GUEDIRA, Président du Conseil Local des Ouléma

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, Mme Soumia LAGHBALI, Chef de Service des Informations Economiques et Techniques

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, M Yassine BELARAB, Chef de Division de la Jeunesse, Ministère de la Jeunesse et des Sports

DELEGATION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION, Dr Jaouad AMAR, Chef de Division de la Réinsertion
Délégation Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, Secrétaire Générale du Département de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique

FORCES ARMEES ROYALES, Colonel Major Dr Mohamed OUAALINE, Adjoint Actions santé ,Santé des Forces Armées Royales

SYSTEMES DES NATIONS UNIES

OMS, Dr Said Salah YOUSOUF, Représentant de l'OMS Président du Groupe Thématique VIH/SIDA

ONUSIDA, Dr Kamal ALAMI, Administrateur Programme ONUSIDA

COOPERATION BILATERALES

COOPERATION ITALIENNE, M Papagallo, Coopération Italienne

COOPERATION ESPAGNOLE, M Ignacio NICOLAU, Coopération Espagnole, Responsable du Secteur Emploi, Formation professionnelle et Santé

COMITES REGIONAUX INTERSECTORIELS DE LUTTE CONTRE LE SIDA

SOUSS-MASSA-DARAA, Dr Fatiha GUEZZAR, Responsable de l'ORE- région Souss-Massa-Darâa

GRAND CASABLANCA, Dr Amina IDRISSE AZAMI, Responsable de l'ORE-région grand Casablanca

COMITES REGIONAUX DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE : (à identifier)

SECTEUR NON-GOUVERNEMENTAL

ONG THEMATIQUES SIDA :

Association de Lutte Contre le Sida (ALCS), Mme Fouzia BENNANI, Directrice

AMSED, M. Abdelkder, Directrice par intérim

LM-LMST, Pr Abdelhak SEKKAT, Président

AMPF, M Mohammed GRAIGAA, Directeur Exécutif

PERSONNES VIVANTS AVEC LE VIH

ASSOCIATION DU JOUR, Mme Amina EL ARABI, Présidente

ONG THEMATIQUES TB

SOS TB, Pr Zoubida BOUAYAD, Présidente

LIGUE MAROCAINE CONTRE LA TUBERCULOSE, M. Mohammed BOUMEDENE, Président

SECTEUR PRIVE

CGEM, M Jawad CHEIKH LAHLOU, Président Directeur Général - Cooper Maroc - Médiateur CGEM ;

SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS GENERALISTES PRIVES, Dr Rachid CHOUKRI, Président du Syndicat National des Médecins Généralistes Privés

SECTEUR UNIVERSITAIRE

CHU IBN ROCHD, Pr Hakima HIMMICH, Chef du Service des Maladies Infectieuses Centre Hospitalier Ibn Rochd Casablanca

ONG FEMININE : (à identifier)